

The background of the entire page is an aerial, top-down view of ocean waves. The water is a deep, dark teal color, and the white foam of the waves is scattered across the surface, creating a dynamic and textured pattern. The waves appear to be moving from the top right towards the bottom left.

BDL

CAPITAL MANAGEMENT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DURABLE

3/9/2025

www.bdlcm.com

Société de gestion réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers

SOMMAIRE

INTRODUCTION : L'INVESTISSEMENT DURABLE	3
1. LES RISQUES DE DURABILITÉ	4
2. INITIATIVES	8
3. DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT DURABLE	9
4. CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES PAR FONDS	17
5. ENGAGEMENT	20

INTRODUCTION : L'INVESTISSEMENT DURABLE

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

Antoine de Saint Exupéry, Citadelle, 1948

En mille ans (entre l'an 900 et l'an 1900), le PIB mondial a été multiplié par 37. Il a fallu ensuite seulement cent ans, soit 10 fois moins de temps, pour à nouveau multiplier le PIB mondial par 37.

Incontestablement, les 150 dernières années marquent une forte accélération du rythme de la croissance économique.

La première cause de ce phénomène est l'augmentation de la population. Entre 900 et 1900, la population mondiale a été multipliée par 7 et de nouveau par 4 dans les 100 années qui ont suivi.

L'autre cause est l'utilisation à grande échelle des énergies fossiles, le charbon, puis le gaz et le pétrole. Cette capacité nouvelle à produire de l'énergie en grande quantité change radicalement nos modes de vie, accélère les processus de fabrication, ouvre de nouveaux horizons et stimule l'innovation. L'ère de la productivité est en marche et permet l'accélération de la croissance.

Lors de cette période, la richesse mondiale augmente, le niveau de vie moyen s'améliore fortement, le taux de mortalité baisse, l'espérance de vie augmente. C'est ce que nous appelons chez BDL Capital Management le capitalisme 1.0 : il a de grandes réussites à son actif mais aussi un « coût » : la dégradation des ressources de la planète et le réchauffement climatique.

La prise de conscience mondiale intervient véritablement avec les Accords de Paris en 2015. Dans un élan de collaboration mondiale historique, 195 pays sur les 197 que reconnaît l'ONU (Organisation des Nations Unies) s'engagent à respecter les accords de Paris et à tout faire pour limiter le réchauffement de la planète à moins de 2°C d'ici 2050. Le monde rentre alors dans ce que nous appelons, chez BDL Capital Management, le capitalisme 2.0. La volonté d'offrir un rendement intéressant aux actionnaires est toujours là mais les conséquences sont mieux prises en compte et l'entreprise travaille à réduire les externalités négatives de son activité. Le consommateur se pose de nouvelles questions et des changements d'habitudes s'enclenchent. Les Etats mettent en place des réglementations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les entreprises vertueuses commencent à adapter leur stratégie. Le capitalisme 2.0 est donc un capitalisme plus « durable ».

Le rôle de BDL Capital Management est d'accompagner les entreprises qui montrent les signes d'un changement vers des pratiques plus durables. Cette transition sera progressive et inégale. Certaines entreprises sont en avance, d'autres commencent juste à mettre de nouvelles initiatives en place. L'impact de BDL Capital Management sera plus important en accompagnant les entreprises en évolution plutôt qu'en ne sélectionnant que des entreprises qui sont déjà considérées comme les plus ESG.

1. LES RISQUES DE DURABILITÉ

Chez BDL Capital Management, nous attendons des entreprises qu'elles gèrent de manière responsable les questions de durabilité qui touchent leurs activités. Il s'agit notamment de fixer et de rendre compte d'objectifs ambitieux alignés sur les accords de Paris.

Nous pensons qu'un comportement plus durable des entreprises entraîne de meilleurs résultats financiers à long terme et nous avons identifié un ensemble de risques de durabilité qui peuvent avoir des incidences négatives sur les sociétés.

DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Au cours des 30 dernières années de plus en plus de travaux scientifiques s'attachent à essayer de comprendre les causes du dérèglement climatique. Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Inter gouvernemental sur l'Evolution du Climat) font prendre conscience que l'activité humaine, en émettant des Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère est la principale cause du dérèglement climatique. Les analyses montrent que la température moyenne du globe a déjà augmenté de plus de 1 degré par rapport au niveau de l'ère préindustrielle. Les scientifiques estiment que si la température augmente de plus de 2 degrés, la hausse du niveau des mers, du nombre de catastrophes naturelles et la chute de la biodiversité auront des conséquences irréversibles pour l'espèce humaine.

Nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles mettent en place des politiques visant à réduire leurs émissions de carbone et autres gaz à effet de serre. Elles doivent également être en mesure de respecter les réglementations sur le changement climatique, comme par exemple la gestion de leur mix énergétique (la proportion d'énergie fournie par les combustibles fossiles, renouvelables, nucléaires et autres), la mise en place d'une stratégie de réduction des émissions de type «scope 3» (émissions de gaz à effet de serre échappant au contrôle direct d'une entreprise mais faisant partie de sa chaîne de valeur).

Nous suivons ainsi la politique de réduction d'émission de CO2 des entreprises dans lesquelles nous investissons et sommes engagés à ce qu'elles les soumettent aux votes des actionnaires grâce à l'organisation « Say on Climate ». De plus nous regardons si elles sont signataires des SBTi (Science Base Targets initiative) ainsi que leur degré d'alignement avec les accords de Paris.

BIODIVERSITÉ

Comme pour le climat, les effets négatifs de l'activité humaine sont observables sur la biodiversité. On estime qu'en 50 ans, 70% du vivant a été rayé de la surface de la planète en raison de la surexploitation, du changement climatique et de la déforestation, entre autres facteurs.

L'un des facteurs les plus importants de cette perte de biodiversité est la déforestation, qui se produit traditionnellement lorsque les terres sont converties pour être utilisées à des fins agricoles. En tant qu'investisseurs, nous évaluons constamment les risques pour la biodiversité. Nous pensons qu'il est essentiel que les entreprises dans lesquels nous investissons évaluent l'impact de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement sur la biodiversité. Parmi ces entreprises on retrouve, entre autres, les producteurs d'huile de palme, de cacao ou de soja, ou encore les fabricants de denrées alimentaires.

Pour ces raisons notre définition de l'investissement responsable intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

EAU

L'accès à l'eau et aux services d'assainissement et d'hygiène est un droit de l'homme et pourtant, des milliards de personnes ont toujours des difficultés quotidiennes pour avoir accès ne serait-ce qu'aux services de base.

Dans le monde, environ 1,8 milliard de personnes consomment une eau contaminée par des matières fécales. Près de 2,4 millions de personnes n'ont pas accès aux services d'assainissement basiques comme des toilettes ou des latrines. Le manque d'eau concerne plus de 40 % de la population mondiale et ce chiffre devrait augmenter. Plus de 80 % des eaux usées générées par l'activité humaine sont déversées dans les cours d'eau et les océans sans aucun traitement, ce qui conduit à leur pollution.

Nous attendons des entreprises qu'elles gèrent leur consommation d'eau et qu'elles mettent en place des politiques spécifiques pour les zones en difficulté, notamment des stratégies de réduction de la consommation ou d'efficacité. Nous attendons également des entreprises qu'elles réduisent l'impact écologique de leurs activités (par exemple, la gestion des rejets opérationnels et des autres eaux usées). Les entreprises devraient être en mesure de s'approvisionner en eau de manière durable et d'atténuer les risques de pénurie d'eau.

POLLUTION

Nous attendons des sociétés qu'elles réduisent au minimum les incidences négatives causées par leurs activités. Cela inclut le contrôle de la qualité et de la sécurité chimique des produits, tant pour l'environnement que pour la santé humaine. Les entreprises doivent gérer les risques environnementaux découlant des émissions et des déchets toxiques, traiter correctement les rejets afin de minimiser l'impact sur la biodiversité et les communautés locales. Les entreprises devraient être en mesure de gérer la fin de vie des produits (la récupération des matières premières pour la réutilisation / le recyclage, y compris les emballages).

Pour ces raisons notre définition de l'investissement responsable intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

DIVERSITE

Nous pensons que les entreprises qui valorisent le mieux leur capital humain sont celles qui embauchent, encouragent, promeuvent et rémunèrent leurs employés sur la base du mérite sans tenir compte du sexe, de l'âge, de l'ethnicité, de la religion, de l'orientation sexuelle, du milieu économique, du handicap, ou d'autres facteurs. Un nombre croissant d'étude montre que les entreprises qui favorisent la diversité sont plus productives et plus performantes. Nous encourageons les sociétés que nous avons en portefeuille à mettre en place des politiques de non- discrimination efficaces et à veiller à ce que celles-ci soient respectées.

Elles sont également encouragées à revoir régulièrement leurs critères d'embauche et leurs pratiques de promotion pour éviter les préjugés ainsi qu'à fixer des objectifs ambitieux en matière de diversité.

Pour ces raisons notre définition de l'investissement responsable intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

DROIT DE L'HOMME

Des sociétés pacifiques, justes et inclusives sont nécessaires afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Tous les citoyens du monde ont le droit de vivre libérés de la crainte d'une quelconque forme de violence et de se sentir en sécurité indépendamment de leur origine ethnique, de leurs croyances ou de leur orientation sexuelle. Nous avons besoin d'institutions publiques efficaces et inclusives à même de garantir une éducation et des soins de santé de qualité, des politiques économiques justes et une protection de l'environnement.

Nous attendons des entreprises qu'elles pratiquent un traitement équitable des travailleurs et de leurs contreparties. Nous encourageons les entreprises à pratiquer des salaires décents, des politiques de négociation collective, la liberté d'association et des mécanismes de réclamation.

Une gestion inadéquate de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise peut l'exposer à des risques de réputation, opérationnels, juridiques, réglementaires, ainsi qu'à des risques cachés et incontrôlables, tels que les violations des droits de l'homme et la corruption. Une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement sur le plan environnemental comprend la réduction des coûts, l'élimination des risques et l'amélioration de l'image de l'entreprise.

Pour ces raisons notre définition de l'investissement responsable intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

PROTECTION DES DONNEES

Nous attendons des entreprises qu'elles adhèrent à des normes élevées d'éthique numérique.

Cela implique de traiter les données personnelles avec un soin extrême et de déployer des politiques et des pratiques solides et transparentes concernant l'utilisation de ces données. Les entreprises doivent avoir la capacité d'identifier et de gérer les risques liés à la confidentialité des données et les menaces de cybersécurité. Nous attendons des entreprises qu'elles mettent en place des pratiques solides pour garantir la sécurité en ligne.

Pour ces raisons notre définition de l'investissement responsable intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

SANTE ET SECURITE

La mise en place de conditions de travail sûres et la gestion des risques pour la santé et la sécurité sont des éléments fondamentaux pour les entreprises. Les défaillances et les incidents peuvent avoir des conséquences importantes, voire irréparables sur la réputation des entreprises. Nous attendons des entreprises qu'elles mettent en place des politiques efficaces pour minimiser les risques en matière de santé et de sécurité pour tous les employés et contreparties.

Pour ces raisons notre système de notation ESG propriétaire QIRA intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

EFFICACITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un conseil d'administration efficace joue un rôle essentiel dans l'orientation stratégique d'une entreprise, en supervisant à la fois les activités de l'entreprise et les risques. Les conseils d'administration ont le devoir de servir les intérêts des actionnaires. Nous attendons des membres des conseils d'administration qu'ils soient en majorité indépendants, qu'ils aient les compétences nécessaires pour remplir leurs fonctions de surveillance et de conseils ainsi que de challenger la direction de l'entreprise.

Pour ces raisons notre système de notation ESG propriétaire QIRA intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

CULTURE D'ENTREPRISE

Les entreprises doivent promouvoir une culture éthique et un code de conduite qui imprègnent toute l'organisation. La corruption représente un risque important et crée des externalités négatives pour l'économie et la société au sens large. Le conseil d'administration doit veiller à ce que l'entreprise encourage une culture d'action légale, éthique et responsable. À cette fin, le conseil d'administration doit s'assurer que l'entreprise a mis en place des politiques adéquates de dénonciation, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude et qu'elle surveille activement l'application de ces politiques.

Pour ces raisons notre système de notation ESG propriétaire QIRA intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

DROITS DES ACTIONNAIRES

Nous attendons des entreprises qu'elles traitent tous les actionnaires de manière équitable et qu'elles disposent d'une voix par action afin de garantir l'alignement entre le risque lié au capital et la responsabilité de la propriété. Les actionnaires doivent avoir le droit de poser des questions au conseil d'administration et à la direction, d'élire les membres du conseil, d'approuver leur rémunération et de les révoquer. Ils doivent également avoir leur mot à dire sur les changements importants apportés à l'entreprise, notamment les fusions et acquisitions et les modifications de l'objet social. Nous attendons également des actionnaires qu'ils puissent voter sur les questions qui pourraient entraîner une dilution de leur participation.

Pour ces raisons notre système de notation ESG propriétaire QIRA intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

REMUNERATION

Une structure de rémunération bien conçue peut encourager le management à tenir ses engagements concernant la stratégie de l'entreprise tout en s'alignant sur les intérêts des actionnaires. La fixation de niveaux de rémunération appropriés relève principalement de la responsabilité du conseil d'administration. Nous recherchons un alignement approprié entre la rémunération des administrateurs exécutifs et celles de l'ensemble des salariés. Nous encourageons un actionnariat élargi au sein du personnel.

Pour les directeurs exécutifs et autres cadres supérieurs, nous attendons que les attributions d'actions soient assorties de critères d'acquisition appropriés et nous exigeons une période de conservation des actions d'au moins cinq ans.

Nous attendons de la politique de rémunération qu'elle soit cohérente avec une gestion efficace des risques, y compris les risques de durabilité.

Pour ces raisons notre système de notation ESG propriétaire QIRA intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

TRANSPARENCE

Les entreprises doivent être ouvertes et honnêtes sur leurs objectifs, leur stratégie et leur situation financière. Nous attendons à ce qu'elles adhèrent à toutes les pratiques comptables, à la transparence sur leurs faiblesses et l'équité de leurs politiques fiscales. Le conseil d'administration doit garantir l'indépendance de la fonction d'audit avec une politique claire en matière d'appel d'offre et de rotation des commissaires aux comptes.

Pour ces raisons notre système de notation ESG propriétaire QIRA intègre ce risque et la politique mise en place par la société pour y faire face.

2. INITIATIVES



En 2019 nous nous sommes associés au Carbon Disclosure Project (CDP), la plus grande ONG mondiale qui incite les entreprises à prendre des mesures urgentes pour construire une économie véritablement durable en mesurant et en comprenant leur impact sur l'environnement.



Nous sommes membres de l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change). L'IIGCC est l'organisme européen de collaboration des investisseurs sur le changement climatique. Ce groupe réunit des investisseurs institutionnels qui partagent un objectif commun, à savoir accroître la préoccupation des grandes entreprises pour le développement durable et les pratiques ESG. Nous sommes fiers d'être le premier fonds indépendant français à s'être joint à cet effort.



Nous soutenons également l'initiative Science Based Target. Nous voulons que les entreprises se fixent des objectifs pour réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. Plus précisément, nous voulons que ces objectifs soient alignés sur les objectifs de l'accord de Paris de 2015 visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence 1.5°C d'ici 2050.

Say On Climate

Nous soutenons l'initiative « Say on Climate ». Cette initiative rassemble des investisseurs pour encourager les entreprises (par le vote de résolutions lors des assemblées générales) à s'aligner sur la TCFD et à établir un plan de réduction des émissions de CO₂. Nous participons également au « corporate program » de l'Institutional Investors Group on Climate Change, IIGCC, qui regroupe 275 investisseurs européens. Ce groupe de travail veille à ce que les entreprises cherchent à s'aligner sur les accords de Paris.

TCFD

Nous soutenons l'initiative du TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosures) qui émet des recommandations sur la divulgation d'informations environnementales. Le TCFD a élaboré un cadre pour aider les entreprises publiques à divulguer les risques et les opportunités liés au climat. BDL Capital Management fait partie des 1700 partisans des recommandations du TCFD à travers le monde, car elles s'inscrivent directement dans la ligne de ses propres valeurs et efforts.



En mai 2017, nous avons signé les PRI (Principles for Responsible Investment), une initiative des Nations Unis afin d'aider les investisseurs institutionnels à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement.



En 2023 nous avons rejoint l'initiative Climate Action 100+. C'est une initiative menée par les investisseurs pour s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent des mesures appropriées pour lutter contre le changement climatique afin d'atténuer le risque financier et de maximiser la valeur à long terme des actifs.

3. DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

La politique d'investissement durable est commune à tous les fonds gérés par BDL Capital Management. Il s'agit d'un socle qui permet de distinguer, au sein de l'univers d'investissement, les investissements durables de ceux qui ne le sont pas.

Pour pouvoir définir qu'un investissement est durable, nous avons mis au point un processus en 4 étapes. Ce processus intègre les trois piliers de la réglementation SFDR pour définir un investissement durable, à savoir :

- Un investissement qui contribue à un objectif environnemental et/ou social
- Un investissement qui ne doit pas causer de préjudice environnemental et social important
- Un investissement réalisé dans des entreprises qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Étape #1 : Exclusions et Controverses

La politique d'exclusion permet, en renonçant au financement de certains secteurs, de ne pas soutenir l'impact social et/ou environnemental négatif de ces entreprises. Les entreprises de l'univers d'investissement de départ de BDL Capital Management qui ne respectent pas les critères et seuils ci-dessous sont considérées comme non investissable et donc non durables pour les fonds de BDL Capital Management. Les secteurs exclus sont les suivants :

Financement des armes à sous munitions et des mines antipersonnel

Nous respectons les recommandations de l'Association Française de Gestion financière (AFG) publiée en avril 2013 et concernant l'interdiction du financement des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel.

L'exclusion vise :

- L'investissement en titres émis par ces entreprises et l'exposition à ces titres via des produits dérivés dont le sous-jacent unique est l'entreprise concernée
- L'offre, en connaissance de cause, d'un service d'investissement à une entreprise figurant dans leur liste d'entreprises exclues

Financement des armes controversées

Nous n'investissons pas dans les entreprises impliquées dans la production, la vente et la distribution d'armes chimiques et biologiques, phosphore blanc et armes à uranium appauvri.

Financement des armes civiles

Nous n'investissons pas en long dans les entreprises dont l'activité de fabrication ou de distribution d'armes civiles (armes à destination des particuliers pour un usage non militaire) représente plus de 10% du Chiffre d'Affaires.

Financement du charbon

Nous n'investissons pas en long dans les entreprises dont l'activité liée au charbon thermique dépasse 10 % du chiffre d'affaires, sauf si elles sont engagées dans une démarche de sortie du charbon thermique d'ici 2030.

Financement du tabac

Nous n'investissons pas en long dans les entreprises du secteur tabac ainsi que les produits connexes (e-cigarettes et produits du tabac/nicotine de nouvelle génération) et les services connexes (filtres, salles pour fumeurs, etc.) Toutes les entreprises impliquées dans la production dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 5% sont exclues. Toutes les entreprises impliquées dans la vente et la distribution et dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 10% sont exclues.

UN Global Compact

Il s'agit des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) englobant les droits de l'homme, le travail, l'environnement, la lutte contre la corruption et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou des normes équivalentes reconnues au niveau international pour évaluer le comportement des entreprises. Les sociétés qui ne sont pas conformes aux UN Global Compact sont exclues.

Juridictions controversées

Il s'agit des sociétés principalement cotées dans des pays identifiés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et les Juridictions à Haut Risque faisant l'objet d'un « Appel à l'action » (actuellement l'Iran et la Corée du Nord) identifiées par le Groupe d'Action Financière (GAFI). Ces sociétés sont exclues.

Huile de palme

Nous n'investissons pas en long dans les entreprises dont la production d'huile de palme représente plus de 10% du Chiffre d'Affaires.

Energies fossiles non conventionnelles

Nous n'investissons pas en long dans les entreprises dont la production d'énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 10% du Chiffres d'Affaires. Notre définition des énergies fossiles non conventionnelles inclue le pétrole et gaz de schiste et les sables bitumineux.

Biocides

L'appellation « produits biocides » regroupe un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique, cela inclut par exemple :

- Antiseptiques
- Antibiotiques
- Insecticides
- Produits de lutte contre les rongeurs
- Produits de protection du bois ou encore peintures antisalissures pour bateaux

Notre politique d'exclusion cible les producteurs de biocides, tels que définis par le fournisseur de données Sustainalytics. Nous avons fixé un seuil d'exclusion à partir d'une implication supérieure à 10% du chiffres d'affaires que nous complétons par un niveau de controverse supérieur à 4 selon Sustainalytics ou une analyse de BDL Capital Management afin de cibler les entreprises dont l'usage de biocides a un impact néfaste sur l'environnement et par opposition, ne pas exclure les entreprises qui produisent des biocides à des fins médicales par exemple.

Ci-dessous l'application des politiques d'exclusion à par BDL Capital Management :

Exclusions normatives		Seuils d'exclusion
	Armes à sous munitions et mines anti-personnelles	Dès le 1 ^{er} € de C.A.
	UN Global Compact	Sociétés non conformes exclues
	Juridictions controversées	Exclues
	Armes controversées	Dès le 1 ^{er} € de C.A.
Exclusions sectorielles		
	Armes civiles	Plus de 10% du C.A.
	Tabac	Prod : plus de 5% du C.A. Distri : plus de 10% du C.A.
	Charbon	Plus de 10% du C.A.
	Activités pornographiques	Plus de 10% du C.A.
	Huile de palme	Plus de 10% du C.A.
	Energies fossiles non conventionnelles	Plus de 10% du C.A.
	Biocides	Plus de 10% du C.A. ET niveau de controverses > 4

Les données sur lesquelles se basent les exclusions proviennent de plusieurs sources (rencontres et dialogues avec les entreprises, rapports des entreprises, fournisseurs de données externes comme Sustainalytics, analyses propres à BDL Capital Management) et sont mises à jour régulièrement.

Suivi des controverses

Les entreprises coupables de controverses très sévères ne pourront pas être considérées comme durables. Ce score de controverse (de 0 le meilleur score, à 5 le moins bon score) nous est fourni par Sustainalytics (Controversies Research). Lorsque le score de controverse atteint 5, l'investissement ne peut pas être considéré comme durable.

Cet indicateur permet de vérifier que l'investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social

Plus d'informations sur la recherche de controverses par Sustainalytics à l'adresse suivante : <https://www.sustainalytics.com/investor-solutions/esg-research/controversies-research>

Étape #2 : Prise en compte des incidences négatives (PAI)

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, BDL Capital Management s'appuie sur la liste des indicateurs de durabilité obligatoires publiée par les autorités européennes dans le cadre du Règlement SFDR. Cette liste couvre 14 indicateurs obligatoires et inclut également 2 autres indicateurs dits additionnels.

Lors de cette étape, les incidences négatives suivantes sont abordées :

- Environnement et climat
- Social, dont les ressources humaines
- Respect des droits humains.

Les entreprises dont les niveaux d'incidences négatives sont trop élevés ne pourront pas être considérées comme durable. Les données sur les incidences négatives sont fournies par notre prestataire Sustainalytics et sont mise à jour au fil de l'eau.

Le tableau ci-après détaille les incidences négatives que nous avons identifiées, les indicateurs qui nous permettent de les mesurer et la façon dont nous les intégrons à la définition de l'investissement durable

PAI	Métriques	Modalités de prise en compte
CLIMAT ET ENVIRONNEMENT		
1. Émissions de Gaz à Effet de Serre	Émissions de GES des scopes 1, 2 et 3 / Total émissions de GES	Analyse ESG (étape #3) et mesure des portefeuilles
2. Empreinte Carbone	Empreinte carbone	Analyse ESG (étape #3) et mesure des portefeuilles
3. Intensité Carbone des entreprises investies	Intensité carbone	Analyse ESG (étape #3) et mesure des portefeuilles
4. Exposition des entreprises investies au secteur des énergies fossiles	% du C.A dans le secteur des énergies fossiles	Une exposition trop importante à ce PAI rend l'entreprise non durable
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Volume de production d'énergies renouvelables / Part des énergies renouvelables consommées sur le total de la consommation d'énergie	Analyse ESG (étape #3)
6. Intensité de la consommation d'énergie	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de C.A.	Analyse ESG (étape #3)
7. Impact de la Biodiversité	Part des investissements dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones	Analyse ESG (étape #3)
8. Rejet dans l'eau	Tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau, par million d'euros de chiffre d'affaires	Analyse ESG (étape #3)
9. Déchets Dangereux	Tonnes de déchets dangereux, par million d'euros de chiffre d'affaires	Analyse ESG (étape #3)
SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS		
10. Violation UN Global et OCDE	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la violation des principes du Pacte UN GLOBAL ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Les entreprises en violation des principes du Pacte UN Global sont exclues
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte UN GLOBAL et aux Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Les entreprises en violation des principes du Pacte UN Global sont exclues
12. Écart de rémunération Femmes/Hommes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes	Analyse ESG (étape #3)
13. Diversité au sein des Conseils	% de femmes au Conseil	Analyse ESG (étape #3)
14. Expositions aux armements Controversés	% du C.A des entreprises impliquées (fabrication ou vente) dans le secteur des armements controversés	Les entreprises exposées aux armes controversées sont exclues
INDICATEURS ADDITIONNELS		
2.4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction de Gaz à effet de Serre	Part des investissements dans des entreprises n'ayant mis en place aucune initiative de réduction de leurs émissions, visant à s'aligner sur l'Accord de Paris	Les entreprises sans initiatives de réduction de GES ne sont pas durables
3.1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	% de nos investissements dans des entreprises n'ayant pas mis en place de politique de prévention des accidents du travail	Analyse ESG (étape #3)

Pour certains PAI des seuils stricts ont été définis afin d'écarter par défaut certaines entreprises de la classification « investissement durable » dès l'étape 2. Il s'agit des seuils suivants :

- PAI #4 - Exposition des entreprises investies au secteur des énergies fossiles : si le % du C.A investi dans le secteur des énergies fossiles est strictement supérieur à 25% alors l'investissement n'est pas durable
- PAI #14 - Expositions aux armements Controversés : si le % du C.A investi dans le secteur des armements controversés est strictement supérieur à 0% alors l'entreprise n'est pas investissable.

A ce jour, peu d'informations sont encore disponibles sur la prise en compte de ces incidences négatives par les entreprises, ce qui ne nous permet pas d'anticiper l'ensemble des effets négatifs que pourraient provoquer nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. De plus, pour certaines des incidences négatives, il n'existe actuellement aucune donnée fiable disponible. Les méthodologies proposées par les agences de notation extra-financières diffèrent également entre-elles, ce qui ne permet pas d'obtenir une donnée harmonisée. Face à ce manque de maturité des données et méthodologies existantes, notre approche s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.

Les deux premières étapes, présentées ci-dessus, permettent de nous assurer que nos investissements durables respectent le principe du Do No Significant Harm (DNSH) : un investissement ne doit pas causer de préjudice environnemental et social important. La politique d'exclusion permet, en renonçant au financement de certains secteurs, de ne pas soutenir l'impact social et/ou environnemental négatif de ces entreprises. La prise en compte des indicateurs d'incidences négatives entre dans l'évaluation du niveau de durabilité des entreprises.

Étape #3 : Analyse ESG

Analyse ESG Interne (QIRA) :

BDL Capital Management utilise un système de notation interne appelé QIRA. QIRA mesure la durabilité à long terme des entreprises et est le pilier le plus important de la notation de la qualité fondamentale des entreprises par BDL Capital Management.

La note QIRA est une note ESG sur 20.

Ce score est décliné sur les volets Environnement (« E »), Social (« S ») et Gouvernance (« G ») avec les pondérations suivantes :

- ➔ E environ 40%
- ➔ S environ 20%
- ➔ G environ 40%

QIRA prend en compte une trentaine d'indicateurs ESG et utilise une dizaine de questions pour noter les entreprises.

Ces questions adressent les thèmes ESG qui sont prioritaires pour BDL Capital Management en tant qu'actionnaire à long terme de ces entreprises.

Les questions Environnementales se concentrent sur la stratégie climat de l'entreprise et plus spécifiquement la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les questions Sociales portent notamment sur la parité homme-femmes et le rôle sociétal de l'entreprise. Les questions de Gouvernance notent essentiellement sur la transparence, la qualité du management et de la gouvernance et prennent en compte le niveau de controverses de l'entreprise.

Les sources permettant la notation QIRA sont multiples : rencontres avec les entreprises, rapports publiés par les entreprises, fournisseurs de données, initiatives de places, etc.

La note QIRA est revue dès que nécessaire (lors d'une controverse par exemple) et a minima une fois par an.

- ➔ Dans le cas où une entreprise a fait l'objet d'une analyse ESG interne à BDL Capital Management, c'est à dire qu'elle dispose d'une note QIRA, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable si sa note est strictement inférieure à 10 sur 20.

Analyse ESG Externe (Sustainalytics Risk Rating) :

L'analyse des risques ESG de Sustainalytics est conçue pour aider les investisseurs à repérer et à comprendre les risques ESG importants sur le plan financier et la façon dont ces risques pourraient influencer sur la performance. Les données ESG, combinées à des analyses qualitatives, fournissent aux investisseurs un signal de risque différencié et des renseignements plus détaillés sur l'importance relative de certains enjeux ESG pour une entreprise et sur ce que l'entreprise fait ou ne fait pas pour les gérer efficacement. Il s'agit d'une note en risque sur 100, 0 étant la meilleure note et 100 la moins bonne note.

- ➔ Dans le cas où une entreprise ne possède pas de note QIRA, mais qu'elle a fait l'objet d'une analyse ESG externe, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une note Sustainalytics Risk Rating, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable si sa note est strictement supérieure à 25 sur 100.

Absence d'analyse ESG :

- ➔ Dans le cas où l'entreprise ne fait pas l'objet d'une analyse ESG, c'est-à-dire qu'elle ne dispose ni d'une note QIRA, ni d'une note Sustainalytics, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable.

Notre analyse ESG interne permet de vérifier la qualité de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons. En effet, dans notre analyse Interne QIRA, le pilier gouvernance y est représenté à 50%. Dans notre analyse externe Sustainalytics, la gouvernance représente 20% de la note Risk Rating.

Étape #4 : Recherche d'objectif de réduction de gaz à effet de serre

Cette dernière étape consiste à s'assurer que les entreprises poursuivent un objectif environnemental de réduction de gaz à effet de serre.

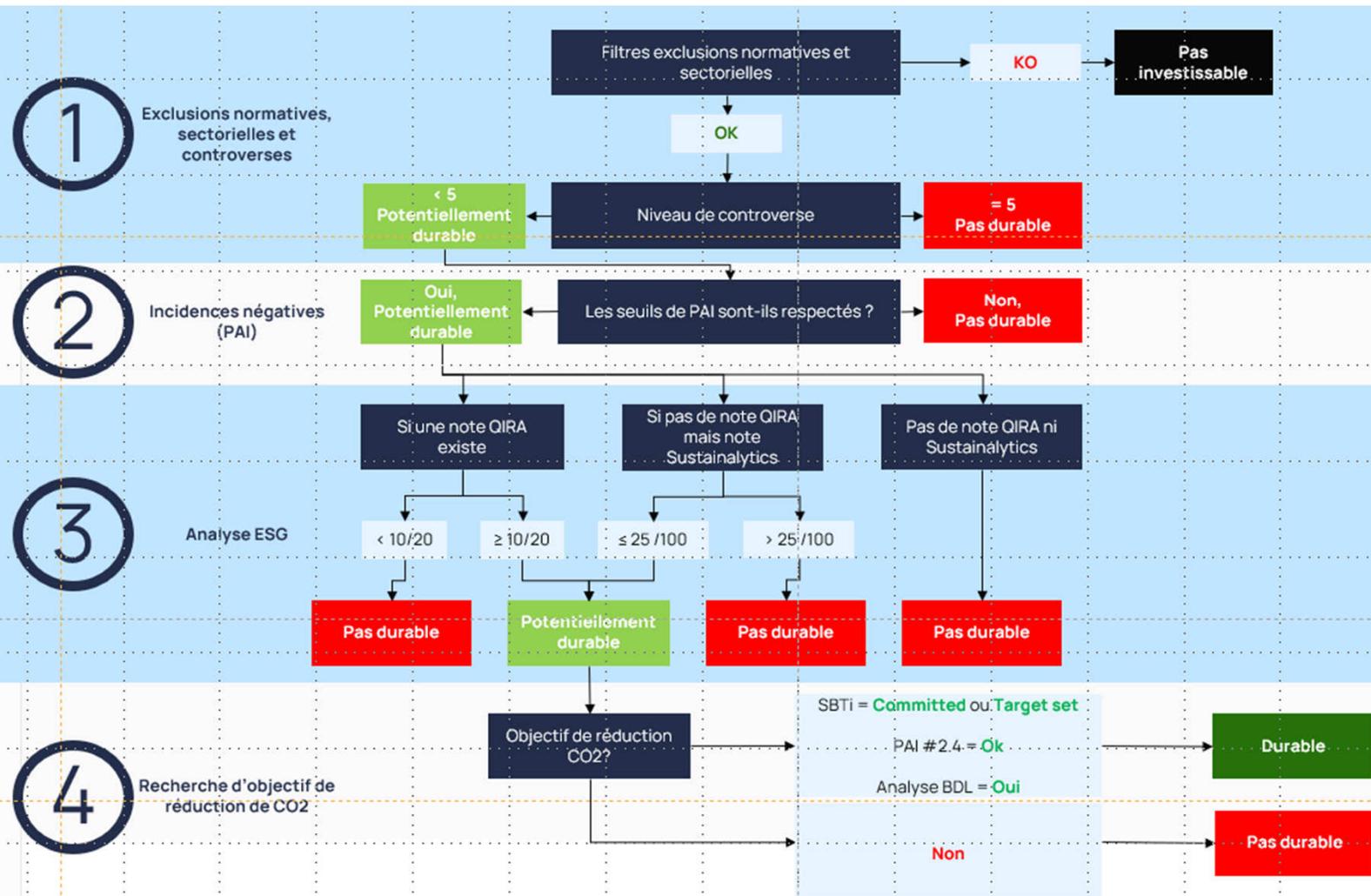
Si l'entreprise a validé les trois premières étapes et qu'elle s'est fixée un objectif de réduction de gaz à effet de serre alors cette entreprise est considérée comme durable.

En revanche, si l'entreprise a validé les 3 premières étapes mais qu'elle ne dispose pas d'objectif de réduction de gaz à effet de serre alors cette entreprise ne peut pas être considérée comme durable.

La recherche d'objectifs de réduction de gaz à effet de serre est réalisée de plusieurs manières :

- ➔ L'entreprise a fait valider ou s'est engagée à faire valider ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre par le Science Based Targets (SBTi). Le SBTi est une initiative qui fournit aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (<https://sciencebasedtargets.org/>). La liste des entreprises engagées avec le SBTi est publique
- ➔ La recherche ESG fournie par le prestataire Sustainalytics indique que l'entreprise s'est fixée un objectif de réduction de gaz à effet de serre, notamment via le PAI additionnel «entreprises sans initiatives de réduction carbone»
- ➔ La recherche ESG interne réalisée par les équipes de BDL Capital Management

Schéma de synthèse



4. CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES PAR FONDS

Bien que la politique d'investissement durable soit commune à l'ensemble de BDL Capital Management, des critères d'investissement supplémentaires sont applicables selon les fonds :

BDL Convictions

Minimum d'investissement durable :

Le fonds BDL Convictions promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est classé article 8 au sens de la réglementation SFDR. Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables.

Note ESG interne QIRA :

- Taux de couverture minimum : 90% du portefeuille titres (en exposition)
- Seuil minimum : la note ESG QIRA doit être supérieure ou égale 10/20

Note ESG externe Sustainalytics Risk Ratings :

- Taux de couverture minimum : la proportion de position en portefeuille analysées sur la base de critères ESG sera supérieure à :
 - 90% en nombre de sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros
 - 75% en nombre de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros
- Seuil minimum : la note ESG Sustainalytics Risk Rating moyenne (en nombre de sociétés) du fonds BDL Convictions sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement

Exclusions sectorielles :

Pour certains secteurs, les seuils sont plus restrictifs que la politique d'investissement durable de BDL Capital Management, il s'agit des seuils suivants :

- Armes nucléaires : dès le 1er euro de Chiffre d'Affaires

BDL Rempart

Minimum d'investissement durable :

Le fonds BDL Rempart promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est classé article 8 au sens de la réglementation SFDR, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables.

Note ESG interne QIRA :

- Taux de couverture minimum : 90% du portefeuille titres (en exposition)
- Seuil minimum : La note ESG QIRA doit être supérieure ou égale 10/20

Note ESG externe Sustainalytics Risk Ratings :

- Taux de couverture minimum : La proportion de position en portefeuille analysées sur la base de critères ESG sera supérieure à :
 - 90% en nombre de sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros
 - 75% en nombre de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros
- Seuil minimum : La note ESG Sustainalytics Risk Rating moyenne (en nombre de sociétés) du fonds BDL Rempart sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement

BDLCM Funds - BDL Durandal

Minimum d'investissement durable :

Le fonds BDL Durandal promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est classé article 8 au sens de la réglementation SFDR, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durables.

Note ESG Sustainalytics Risk Ratings :

- Taux de couverture minimum : La proportion de position en portefeuille analysées sur la base de critères ESG sera supérieure à :
 - 90% en nombre de sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros
 - 75% en nombre de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros
- Seuil minimum : La note ESG Sustainalytics Risk Rating moyenne (en nombre de sociétés) du fonds BDL Durandal sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement

BDLCM Funds - BDL Transitions Megatrends

Minimum d'investissement durable :

Le fonds BDL Transitions Megatrends est classé article 9 au sens de la réglementation SFDR réalise un minimum de 100% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

Note ESG Sustainalytics Risk Ratings :

- Taux de couverture minimum : La proportion de position en portefeuille analysées sur la base de critères ESG couvrira un minimum de 90 % (pondéré) du portefeuille titres du fonds
- Seuil minimum : La note ESG du portefeuille du fonds BDL Transitions Megatrends sera supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement initial après avoir éliminé au moins 20% des titres les moins bien notés.

Au niveau de la Note QIRA :

- Taux de couverture minimum : 100% du portefeuille titres
- Seuil minimum : la note ESG QIRA doit être supérieure ou égale 12/20

Suivi des controverses :

Pour BDL Transitions Megatrends, si le niveau de controverse d'une société en portefeuille passe à 5 le désinvestissement est réalisé sous 30 jours calendaires. En parallèle l'équipe de gestion engage le dialogue avec l'entreprise afin de manifester notre désaccord ou pour demander des informations complémentaires. L'enjeu consiste à sensibiliser l'entreprise aux pratiques responsables et à l'inciter à modifier son comportement.

Exclusions sectorielles :

Pour certains secteurs, les seuils sont plus restrictifs que la politique d'investissement durable de BDL Capital Management, il s'agit des seuils suivants :

- ➔ Tabac : dès le 1er euro de Chiffre d'Affaires

5. ENGAGEMENT

Nous avons un rôle clé pour influencer les pratiques ESG dans les entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

Le dialogue que nous avons établi avec les équipes de direction des entreprises depuis 17 ans, et la décision de détenir un nombre limité d'investissements dans le portefeuille, sont idéaux pour maximiser notre influence.

Nous envoyons régulièrement des lettres aux directions générales des sociétés dans lesquelles nous investissons pour leur expliquer notre approche et nos attentes.

Nous incitons ces entreprises à :

- ➔ Réduire leur émissions de gaz à effets de serre avec une trajectoire en ligne avec les Accords de Paris
- ➔ Remplir le questionnaire du CDP sur leur stratégie climatique, le rendre public et travailler à l'obtention du statut de «leader» et d'une note A de la CDP
- ➔ S'engager à publier des objectifs de réduction des gaz à effet de serre scientifiquement validés par la Science Based Targets Initiative (SBTi)

Ces trois objectifs sont concrets et mesurables. Si toutes les entreprises les réalisaient, cela garantirait une plus grande transparence, des initiatives plus rapides et une décarbonisation de l'économie en accord avec les objectifs de l'accord de Paris.

Notre travail consiste à faire tout notre possible pour que les entreprises dans lesquelles nous investissons atteignent ces trois objectifs. Ces lettres ont constitué un premier pas vers l'établissement d'un cadre. Elles ont été suivies de communications directes avec les entreprises. Notre méthode ESG exclusive, nos discussions permanentes avec les équipes de direction des entreprises et nos lettres aux PDG sont des exemples d'initiatives qui nous aident à sélectionner les entreprises qui renforceront leurs pratiques et contribueront à l'émergence d'un modèle de croissance plus durable.

Nos engagements à horizon 2030:

Nous nous engageons à exclure totalement le charbon thermique ainsi que les énergies fossiles non conventionnelles (telles que définies ci-dessus) de nos investissements d'ici 2030, en appliquant des restrictions strictes et progressives, en lien avec les évolutions de la Global Coal Exit List de l'ONG allemande Urgewald. Sous certaines conditions strictes et préalablement établies, l'engagement avec certaines sociétés peut être une alternative à la stricte exclusion, afin de les accompagner dans leur transition. Ces exceptions ne peuvent en aucun cas concerner les entreprises trop fortement exposées ou impliquées dans le développement de nouveaux projets liés au charbon thermique.